



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 57
Nombre de procurations : 22

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine GOZZI
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Réalisation d'une aire de covoiturage à proximité de la LiNo à Plombières - lès - Dijon - Convention de participation financière du Conseil Départemental de la Côte- d'Or

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités durables et afin de contribuer à la transition écologique, Dijon métropole souhaite aménager une aire de covoiturage sur la commune de Plombières-lès-Dijon. Cet équipement sera réalisé le long de la route de Dijon à proximité de la LiNo. Sa capacité sera de 39 places (dont 1 place réservée aux PMR).

Ce projet ambitionne de développer l'offre d'aires de covoiturage en favorisant une intermodalité. L'aire de covoiturage se situera sur le cheminement de la ligne B12 qui relie Plombières-les-Dijon à Dijon. Cette aire sera également connectée au réseau cyclable existant, permettant de relier le centre-ville de Dijon par un cheminement sécurisé. L'offre cyclable sera complétée par l'installation d'un abri vélos fermé et sécurisé.

Le projet intégrera des concepts d'aménagement durable (gestion intégrée des eaux pluviales, végétalisation, traitement paysager) et comprendra 10 places munies du logo départemental. Les travaux seraient réalisés à partir de la deuxième partie de l'année 2025. Leur coût est estimé à 600 000 € TTC.

Par délibération du 21 novembre 2024, le bureau métropolitain de Dijon métropole a autorisé Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cette opération

En lien avec sa politique en faveur des mobilités durables, le département participera financièrement à la réalisation de ce projet à hauteur de 100 000 euros, avec une subvention versée en 2026, sur la base de crédits budgétés sur ce même exercice. La convention, dont le projet est joint à la présente délibération, fixe les modalités de cette participation financière.

Vu l'article L.1111-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du bureau métropolitain du 21 novembre 2024 précitée ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les termes du projet de convention annexé à la délibération, fixant les modalités de la participation financière du Conseil départemental de la Côte-d'Or à l'aménagement de l'aire de covoiturage de Plombières-lès-Dijon, pour un montant maximum de 100 000 euros ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à apporter au dit projet des modifications non substantielles ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 22 PROCURATION(S)	

